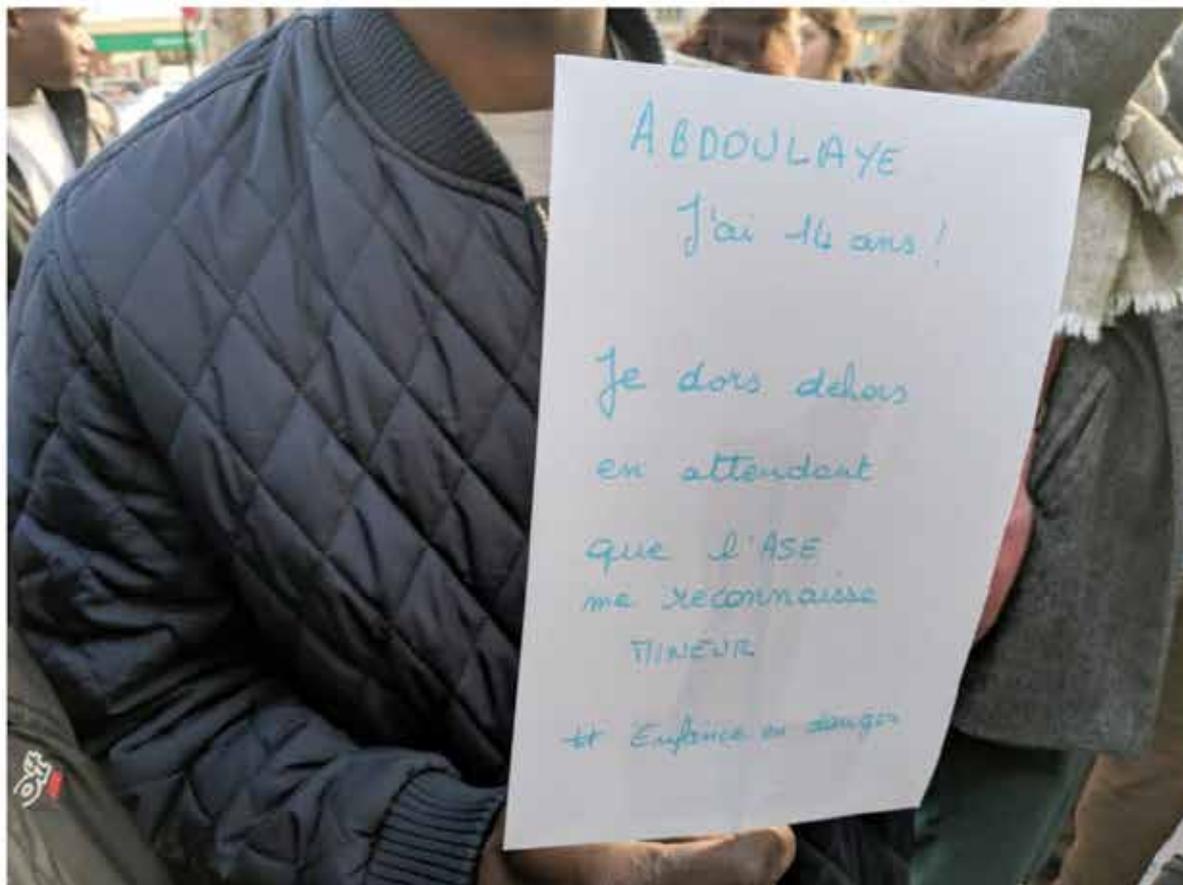


Migrants : le dispositif d'accueil des mineurs isolés fait débat en Seine-Maritime

Le rapport de la mission départementale sur l'accueil des mineurs non accompagnés sera présenté le 22 novembre 2019. L'occasion de faire le point sur un dispositif décrié.

Publié le 18 Nov 19 à 8:14



Le 22 novembre 2019, le rapport de la mission départementale sur le dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime sera présenté lors d'une assemblée plénière. (©MN/76actu)

Après un an de travail, [la mission d'évaluation de l'accueil et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés](#) présentera son **rapport** lors de la prochaine assemblée plénière du **Département de Seine-Maritime**, vendredi 22 novembre 2019 à **Rouen**. Lancée il y a près d'un an à la demande de l'opposition socialiste, cette mission transpartisane devait proposer un état des lieux du dispositif du Département, régulièrement placé [sous le feu des critiques](#) ces derniers mois, ainsi que des pistes d'amélioration.

« Nous faisons face à nos responsabilités »

« Personne ne peut se déclarer indifférent à cette situation, assure le président du Département Bertrand Bellanger. Elle est extrêmement compliquée pour tous les départements et n'a jamais été prise à la légère. » Arrivé à la tête du Département depuis le mois dernier, il a récupéré le poids de ce rapport sur ses épaules. Il assure s'inscrire « dans la droite ligne humaniste » de son prédécesseur Pascal Martin sur la question. « Nous faisons face à nos responsabilités », insiste-t-il, s'appuyant pour preuve sur « le diagnostic extrêmement détaillé » que représente selon lui le rapport. Il prévient :

“ *Il s'agit d'enfants, qui font parfois l'objet de conditions d'arrivée sur le territoire terribles, de filières, tout ça est horrible. Il y a débat et c'est normal. Nous devons la transparence, mais il ne faut pas qu'il y ait de polémique là-dessus, parce que c'est trop sérieux.*

Dans sa construction, comme dans sa portée et ses conclusions, ce rapport n'a cependant pas fait l'unanimité au sein de la mission. Cette dernière était composée de cinq titulaires — trois élus de la majorité et deux du groupe socialiste — ainsi que d'un élu communiste, un élu écologiste et un élu sans étiquette présents au titre d'observateurs. Seuls les membres de la majorité ont voté pour l'approbation du document, validée à trois voix contre deux. Les associations investies sur cette problématique au quotidien ont également fait part de leur préoccupations, assez éloignées du constat dressé, lors d'un rassemblement le mercredi 13 novembre à Rouen.

» Lire aussi : [Un bébé d'un mois retenu avec ses parents au centre de rétention de Rouen-Oisssel](#)

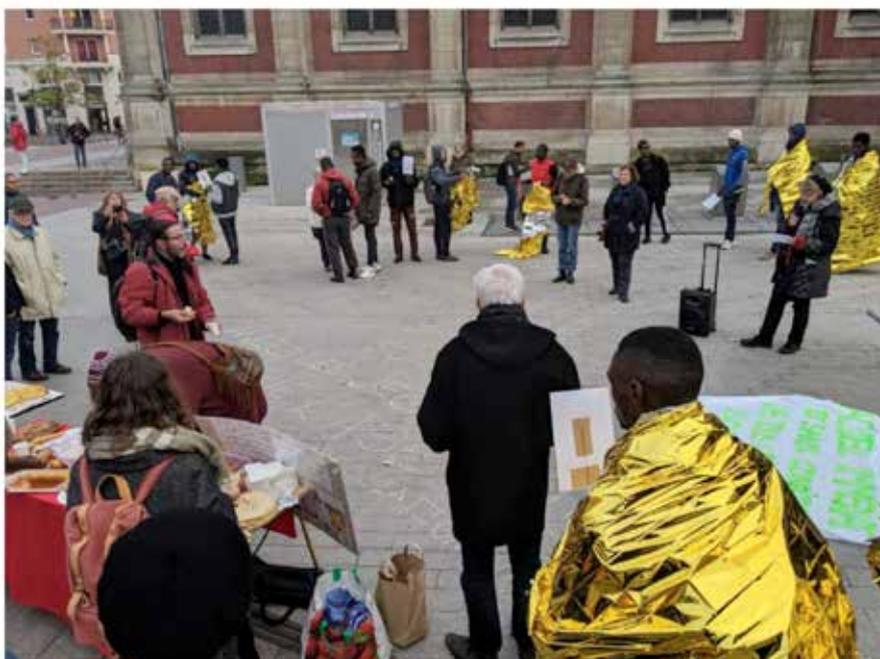
Une « présomption de majorité » ?

Tout mineur privé de son milieu familial et en situation de danger doit, selon la loi, être accompagné, quelle que soit sa nationalité. Ce rôle revient au Département. Les mineurs étrangers dont il est question dans le rapport représentent environ 20 % des 4426 jeunes accueillis par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Leur nombre a explosé ces dernières années, passant de 272 en 2016 à 831 au 31 juillet 2019. La plus forte augmentation a été constatée en 2018, année de cristallisation des tensions entre les services du Département et les associations, où l'effectif a évolué de 483 mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge à 787 en un an. Le budget lui-aussi a progressé en conséquence, passant de 9 millions d'euros en 2016 à 31,5 millions en 2018, soit un coût d'environ 40 000 euros par jeune.

L'augmentation importante des arrivées a engendré une saturation au niveau des services chargés de l'accueil, notamment du comité d'action et de promotion sociales (Caps), un organisme indépendant chargé depuis 2017 des évaluations de minorité. Le délai d'attente pour cet entretien visant à déterminer si les demandeurs sont bien mineurs, condition primordiale d'accès à l'accompagnement, pouvait atteindre plus de trois semaines en 2018. Certains mineurs témoignaient alors devoir [dormir dans la rue en attendant](#) leur prise en charge.

Les services entendus dans le cadre de la mission font état d'une durée d'attente désormais redescendue à quatre jours, pendant lesquels les demandeurs sont pris en charge dans les structures du Caps. Un « retour à la normale dû au ralentissement du flux des arrivées en 2019 » où à peine plus de 100 jeunes ont été dénombrés par les services. « Le dispositif a retrouvé un mode de fonctionnement plus en adéquation avec son calibrage », indique le directeur général des services (DGS) du Département.

Reste que selon les associations de terrain, réunies devant l'hôtel du Département le 13 novembre, certains mineurs « se trouvent à la rue sans accès à l'hébergement d'urgence ». Plusieurs d'entre eux, présents ce jour-là, témoignaient de cette situation. Une inexactitude selon la collectivité pour qui ces mineurs sont « présentés comme tel » par le réseau associatif. « Dans la réalité, je suis allé faire des tours à titre personnel, je n'ai jamais vu de mineurs à la rue ou sous les ponts », assure le DGS.



Un rassemblement était organisé le 13 novembre 2019 pour « dénoncer les conditions d'accueil » des MNA et des femmes seules avec enfants.

(©MN/76actu)

Les jeunes en question, naviguant entre la rue et les accueillants du réseau associatif, ont pour la plupart été déboutés lors de leur examen de minorité et ne bénéficient donc pas d'un accueil provisoire d'urgence (APU). Ils attendent leur recours devant le juge des enfants, qui parfois aboutit à une reconnaissance de minorité. Environ 20 % des jeunes reconnus majeur par le Caps ont été confiés à l'ASE ou placés sous tutelle depuis juillet 2018.

Les associations demandent leur « prise en charge pendant l'ensemble de la procédure », qui peut durer plus de trois mois, accusant le Département de faire de la « présomption de minorité ». Pour le DGS, « c'est l'inverse » : « A chaque fois qu'il y a une présomption, elle est favorable au jeune. Dès lors qu'il y a une certitude dans le cadre du travail d'évaluation, le Département affiche la majorité du jeune, c'est vrai. Mais quand l'évaluateur a un doute, on prend le jeune en charge. Il y a donc une présomption de minorité. »

« Des choix d'opportunité »

Dans une lettre datée du 23 septembre 2019, les socialistes interpellaient la majorité départementale sur certains termes utilisés dans la première version présentée du rapport, dont la rédaction n'a pas été collégiale : « Il paraît important que les formulations utilisées ne produisent pas des biais subjectifs, mais s'attachent à des constats partagés. A titre d'exemple, il s'agit de ne pas parler de « supposés MNA », mais bien de demandeurs, ni d'introduire des présupposés sur les motivations d'action du tissu associatif. »

La mission a choisi d'auditionner uniquement l'association Welcome, plutôt impliquée auprès des publics adultes, et Médecins du monde, qui est bien souvent une porte d'entrée pour les jeunes arrivants. Florence Capron, l'une des figures de RSM, ainsi que du [collectif de la Garenne](#) l'année passée, regrette :

“ Ni Réseau solidarité migrant (RSM), ni Itinérance Dieppe, ni Des lits solidaires n'ont échangé avec la mission, alors que ce sont les associations qui s'investissent le plus sur cette question.

Un questionnaire a tout de même été envoyé. Des associations comme Réseau éducation sans frontières (RESF) ou Des lits solidaires ont répondu. RSM assure ne l'avoir jamais reçu.



Mathieu Normand @oMatnor · 13 nov. 2019

En réponse à @oMatnor

Les acteurs associatifs (ici Florence Capron de RSM) dénoncent des lacunes ou manquements dans le suivi sanitaire, la mise à l'abri avec "des dizaines de jeunes à la rue", l'accompagnement éducatif, les conditions d'accueils...

Mathieu Normand @oMatnor

A quelques jours de la présentation d'un rapport sur l'accompagnement des MNA dans le département de #SeineMaritime, l'asso RSM rappelle que ni sa structure, ni Itinérance Dieppe, ni Des lits solidaires, qui s'occupent de ces jeunes, n'ont été auditionnés.

16:45 - 13 nov. 2019

[Voir les autres Tweets de Mathieu Normand](#)

Le rapport fait état de relations parfois tendues entre les services de l'ASE et les associations, insistant sur leur militantisme plaçant la protection de ce public fragilisé et isolé avant toute autre considération : « L'approche humaniste et transnationale qui sous-tend leurs actions et leurs revendications est bien souvent la composante d'un référentiel de valeurs qui, parce qu'il met en avant la nécessité d'offrir un accueil immédiat et inconditionnel, se heurte aux contraintes institutionnelles et juridiques qui déterminent les modalités de prise en charge des personnes se déclarant mineures. »

« Les associations sont parfois très dures avec les agents, qui sont très impliqués et font un travail remarquable », assure Bertrand Bellanger. Les associations, s'estimant légitimes pour faire progresser positivement le dispositif, demandent à y être directement impliquées. Les élus communistes et PS de la mission vont également dans ce sens. « Aujourd'hui, on voit bien que le Département se repose sur nous pour nous occuper des jeunes qui attendent l'aboutissement de leur procédure », assure Florence Capron. Marie Imbert, membre Des lits solidaires, souligne :

“ *La plupart des jeunes qui sont passés par notre association ont finalement été reconnus mineurs par le juge. Parfois il a fallu un mois et demi avant qu'ils soient hébergés malgré la décision de justice. Quand ils ont été pris en charge, ils sont mis dans des hôtels sans un réel suivi éducatif. Et à 18 ans, ils se retrouvent de nouveau dehors, donc ils reviennent nous voir.*

» Lire aussi : [Accueillis au Havre par l'association Des lits solidaires, des mineurs réfugiés témoignent](#)

Afin de « ne pas les embêter avec ça », la mission a choisi de ne pas auditionner les jeunes eux-mêmes. Leurs avocats non plus. Un collectif spécialisé a bien été identifié dans le rapport, qui le qualifie comme révélateur du « développement d'un militantisme spécifique dans l'agglomération rouennaise ». « Le temps de la mission étant de six mois, il était impossible d'être totalement exhaustif et il a fallu faire des choix d'opportunité », explique le DGS.

Les personnes et organismes auditionnés pendant la mission :

- La mission départementale de protection de l'enfance (MDPE) de la Direction adjointe de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Le service d'évaluation et l'unité de mise à l'abri du comité d'action et de promotions sociales (CAPS),
- L'institut Départemental de l'Enfance, de la Famille, du Handicap et de l'Insertion (IDEFHI) et l'établissement Notre Dame des Flots,
- Le juge des enfants coordonnateur du tribunal pour enfants de Rouen et le juge des tutelles mineures du TGI de Rouen,
- Les associations Welcome et Médecins du monde,
- Un tiers accueillant bénévole (TAB),
- Les services de l'ASE des départements du Calvados et du Pas-de-Calais.

L'accueil en hôtel décrié

Environ 57 % de jeunes ont été déboutés à l'issue de leur évaluation de minorité entre mai et décembre 2018 en Seine-Maritime, avec une augmentation les deux derniers mois. Un pourcentage qui n'est pas « plus élevé que dans d'autres départements », selon la collectivité. Le rapporteur rappelle en effet un nombre d'évaluations positives s'élevant aux alentours de 40 % sur l'ensemble de la France, avec des taux et des méthodes d'évaluations fluctuant d'un territoire à l'autre. Au point que le taux d'admission des MNA semble parfois utilisé comme une variable d'ajustement par les Départements, analyse [une étude de l'Ined](#) parue en 2018.

L'ensemble des mineurs pris en charge par en Seine-Maritime bénéficie soit d'une place d'hébergement dans les structures de la collectivité, soit dans un hôtel, soit chez un tiers accueillant bénévole. Cette dernière option est marginale, au vu d'un nombre de candidat assez faible. Seule une quinzaine a été retenue.

Le rapport rappelle que le Département a investi pour faire passer son nombre de places à 532, dont 352 par des créations et 180 par des transformations de places. A cela s'ajoute des chambres récupérées par convention dans 13 hôtels du département, permettant de loger 314 MNA dans l'attente d'une solution d'accueil durable. « Il s'agit d'une variable

d'ajustement », explique Bertrand Bellanger, conscient que ce mode d'hébergement, le plus critiqué par les associatifs qui le jugent « extrêmement coûteux et néfaste », n'est pas le plus favorable aux jeunes.

La qualité d'accueil – nombre de jeunes par chambre, restauration, salubrité, isolement géographique – varie énormément d'un établissement à l'autre. « J'ai plus de 30 minutes de route entre ma chambre et mon collègue, explique un MNA. Je n'ai pas le temps de rentrer le midi ». Sans aide numéraire, il ne peut pas se payer un repas.

La condition principale pour l'acceptation d'une convention est le « respect des normes, notamment de sécurité », comme le précise le DGS :

“ A partir du moment où les conditions de séjour sont respectées, on travaille avec les hôteliers qui acceptent.

Les professionnels ne se bousculent pas pour candidater. Dans les établissements conventionnés, les jeunes ont des étages qui leurs sont réservés. Dans certains cas, même s'ils n'ont pas le droit de recevoir du monde, les jeunes se retrouvent exposés du fait du passage d'une clientèle extérieure. Certains hôtels se consacrent entièrement à l'accueil des MNA en leur réservant toutes leurs chambres. « Il y en a qui en font commerce, de mon côté j'ai choisi d'accepter pour aider, assure le patron d'un hôtel de la région rouennaise. Ici, l'ambiance est plus familiale. »

Sur la question de l'insalubrité, certains lieux inquiètent les observateurs extérieurs. Au Havre par exemple, la Ligue des droits de l'homme a mené une action pour dénoncer l'état d'un établissement, photos à l'appui. Un hôtelier interrogé a tendance à prendre parti pour ses confrères : « Il faut se rappeler qu'il s'agit de jeunes, pour la plupart assez isolés. Certains n'auraient pas malgré nos demandes, ils ne prennent pas soin de leur environnement et une chambre d'hôtel, ça peut se dégrader très vite... »

« Il n'y a pas de baguette magique »

Se posent alors les problématiques de l'accompagnement et de l'encadrement. Un référent est désigné pour chaque hôtel, mais les jeunes ne sont pas constamment sous la surveillance d'un adulte ou d'un éducateur. Une unité MNA a été créée en novembre 2018. Elle comprend 18 personnes, dont 10 intervenants socio-éducatifs chargés d'assurer l'accès aux soins, l'accompagnement socio-pro, les démarches administratives et le quotidien de plus de 300 MNA. Les associations, qui complètent bien souvent l'action des travailleurs sociaux, déplorent un accès difficile aux hôtels.

Les membres de gauche participant à la mission préconisent des recrutements ainsi que la création de nouvelles places. Le rapport ne les évoque pas dans les perspectives d'évolution, tout comme d'autres propositions évoquées par le camp de l'opposition. Le camp socialiste a décidé de mener sa propre enquête, réalisant les auditions qui lui ont été refusées. Il fera part de ses conclusions dans un contre-rapport qui sera prochainement présenté.



Les associations aimeraient être plus impliquées dans le dispositif du Département. Tenues à la marge, elles estiment que la collectivité se repose sur elles pour s'occuper des MNA pendant leur procédure. (©MN/76actu)

Le rapport du Département préfère se concentrer sur la réflexion autour d'un pass santé pour répondre aux demandes concernant le suivi médical des MNA. « On s'aperçoit parfois que ces jeunes sont porteurs d'une hépatite, de la tuberculose ou du VIH, explique Pascal Lissot, membre de Médecins du monde. Il serait important d'instaurer un véritable parcours de santé et d'effectuer de la prévention pour protéger ces jeunes et le reste de la population. »

La majorité départementale salut également la mise en place depuis la mi-juillet du dispositif AEM (appui à l'évaluation de la minorité) par l'Etat. Il s'agit d'un fichier empêchant les jeunes déboutés d'une évaluation de minorité de se présenter dans un autre département. Elle le voit comme une amélioration permettant de « simplifier le dispositif et réduire les délais d'attente d'évaluation » quand de nombreux acteurs associatifs le voient comme « un fichage inquiétant ».

Enfin, il évoque des pistes d'améliorations dans le suivi des majeurs ex-MNA, notamment l'engagement d'une réflexion avec les services de l'Etat pour la simplifier l'obtention du titre de séjour. Pour ce qui est des mineurs, Bertrand Bellanger assure que le plus important reste de « les accueillir physiquement et leur apporter les moyens d'accompagnement ». « Des efforts importants sont réalisés pour ce dispositif, mais ils doivent être considérés au regard de l'endettement important du Département. Nous n'avons pas de baguette magique et je pense qu'aucun élu au conseil ne peut prétendre en avoir une. »

Selon le président, après les « benchmarks » menés auprès d'autres territoires dans le cadre de la mission, le constat reste le même partout :

“ *Les Départements sont confrontés aux mêmes évolutions et se retrouvent au bout du bout à avoir à assumer, mais en interpellant les services de l'État.*

L'assemblée des Départements de France a d'ailleurs de nouveau rappelé la contribution financière insuffisante de l'État sur la question dans [la motion issue de son dernier congrès](#), en octobre dernier à Bourges (Cher).